

ARRETE ARS-PDL/DAS/MS/PH/2010/n°62/72

Arrêté n° 11559 du 11 FEV. 2011

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
PAYS DE LA LOIRE**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SARTHE

VU

Le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R313-4 et suivants ;

Le code général des collectivités territoriales;

La loi n° 2009-1646 du 24 décembre 2009 de financement de la sécurité sociale pour 2010 ;

Le décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2010-2013 ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département ;

SUR proposition du Directeur de l'Accompagnement et des Soins de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire ;

ARRETE

Article 1 : A titre indicatif et prévisionnel, l'appel à projet suivant sera lancé dans le département de la Sarthe en 2011 :

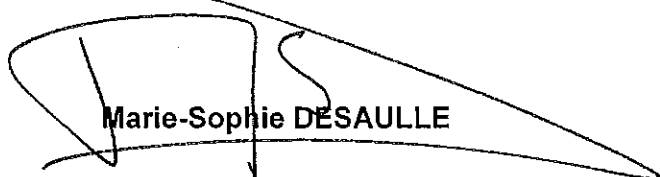
- Création d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) en 2011.

Les autorisations de places nouvelles d'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) seront réalisées à partir de 2011 par appel à projet, pour des ouvertures à partir de 2013-2014.

Article 2 : Les personnes morales gestionnaires des établissements et services médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier dans les deux mois suivant sa publication.

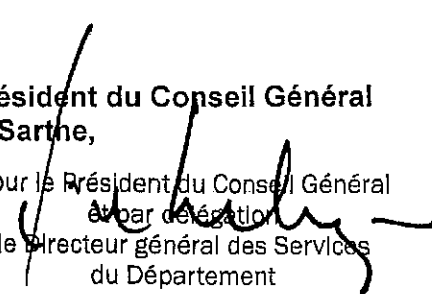
Article 3 : Le Directeur Général des Services du Département de la Sarthe, le Directeur de la Solidarité et de la Famille et la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pays-de-la-Loire ainsi qu'au recueil des actes administratifs du Conseil Général de la Sarthe.

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé,



Marie-Sophie DESAULLE

Le Président du Conseil Général
de la Sarthe,



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
le Directeur général des Services
du Département

H. de MALEISSYE-MELUN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le : 14 FEV. 2011
et de sa publication ou notification le : 16 FEV. 2011

PREFECTURE SARTHE
RECU LE 14/02/2011